

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7516
29 septembre 1966
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

Monsieur le Président,

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

- Le 2 septembre 1966 vers 09 heures, un groupe d'éléments militaires khmers en patrouille ont sauté sur deux mines piégées par des intrus venant du territoire thaïlandais, à 3 km du poste cambodgien de Trapeang Tao, à un endroit situé à une dizaine de kilomètres de la frontière et à une quarantaine de kilomètres au nord-est du centre de Samrong, province d'Oddor Meanchey.

Le côté khmer a à déplorer deux militaires tués dont un chef de bataillon et un autre soldat grièvement blessé.

Le gouvernement royal a émis une énergique et solennelle protestation contre cette pose délibérée de mines en territoire khmer par des intrus venant du territoire thaïlandais, qui a causé des pertes humaines et a exigé que le gouvernement royal de Thaïlande prenne des mesures pour la cessation immédiate de pareils actes criminels.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

